

FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC



POLITIQUE DES LOISIRS ET DES SPORTS



LE LOISIR DE SE PRENDRE EN MAIN

« Les citoyens, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leurs loisirs, de leur définition concrète et des décisions qui les concernent. L'organisation et la prestation des services publics doivent converger vers ce principe fondamental. » (Association québécoise du loisir municipal).

Août 2007

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL	2
PRÉAMBULE	3
FONDEMENT DE LA POLITIQUE	3
MANDAT DU COMITÉ DE RÉDACTION	3
PORTRAIT DE LA VILLE	5
RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES	5
ÉNONCÉS DE LA POLITIQUE DES LOISIRS ET DES SPORTS	7
PRINCIPES DIRECTEURS.....	7
AXES D'INTERVENTIONS.....	8
AXE 1 - FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS ET AUX SPORTS	8
AXE 2 - FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION	10
AXE 3 RENFORCER LES PARTENARIATS	12
CONCLUSION	13
REMERCIEMENTS.....	14

MOT DU MAIRE

Fossambault-sur-le-lac est de tout temps une ville de villégiature où les citoyennes et les citoyens profitent pleinement du lac Saint-Joseph et de son environnement. Au gré du temps, plusieurs sites d'hébergement ont soit disparu, soit été construits, ce qui a permis à notre milieu de vie de se développer raisonnablement, permettant ainsi aux résidentes et aux résidents de conserver le cachet particulier qui fait qu'à Fossambault-sur-le-Lac « *La vie est belle* ».

Une ville sans organisme de loisirs et de sports ne peut être active et cela, au détriment de la santé et du bien-être de sa population.

La présente politique nous démontre clairement les enjeux pour notre ville ainsi que les échanges de services intermunicipaux auxquels on se doit de participer.

L'élaboration de cette politique se veut une réflexion, un travail ardu et concret. Je suis très encouragé par l'implication des membres qui ont participé à cette démarche et je vous en remercie chaleureusement.

Guy Maranda, maire

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRAVAIL

C'est avec un immense plaisir et un grand intérêt que notre comité a travaillé sur la Politique des Loisirs et des Sports.

Nous voulons que ce document de travail facilite les autorités de la Ville à la pertinence d'intégrer le loisir et les sports dans sa structure décisionnelle.

Les citoyennes et citoyens de Fossambault-sur-le-lac veulent profiter, à juste titre, des privilèges que dame nature leur offre comme le magnifique lac à protéger, la piste cyclable si profitable et notre forêt verdoyante et attirante, tout ceci durant les quatre saisons.

C'est pour toutes ces raisons que le bien-être et la participation des résidentes et des résidents permanents et estivants sont des aspects importants qui ont été privilégiés dans l'énoncé de la Politique des Loisirs et des Sports.

Je veux également profiter de cette occasion qui m'est donnée pour remercier tous les membres de ce comité pour le travail accompli : mesdames Kathia Beaulieu, Diane Beaumont, Geneviève Caissy, Renée Samson et messieurs Daniel Lavallée et Jean Laliberté.

Josée Bergeron

PRÉAMBULE

FONDEMENT DE LA POLITIQUE

L'intervention de la ville de Fossambault-sur-le-lac dans la vie sociale n'est pas une chose nouvelle. Par l'entremise de ses services et de ses comités, la Ville joue déjà un rôle dans la planification et la gestion des projets de loisirs et de sports. Elle offre des activités à ses citoyens en apportant à ses partenaires un soutien financier matériel et technique.

Pour ce faire, elle dispose dans ce domaine de pouvoirs qui sont inscrits dans les lois et dans la charte municipale. Le contexte dans lequel évolue actuellement la Ville incite le conseil municipal à actualiser le rôle de cette dernière en matière de loisirs et ses priorités d'intervention.

En se dotant d'une Politique des Loisirs et des Sports, la Ville démontre sa volonté d'intégrer les loisirs et les sports aux structures décisionnelles.

MANDAT DU COMITÉ DE RÉDACTION

En décembre 2005, le conseil municipal démontrait l'intérêt qu'il accorde aux loisirs et aux sports sur son territoire et indiquait qu'il entendait intervenir dans l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population en donnant un mandat à un conseiller de former un comité de travail pour l'élaboration d'une Politique des loisirs et des sports. Les citoyens et citoyennes ont été invités à faire partie de ce comité de travail qui avait pour mandat de consulter la population sur leurs attentes et leurs croyances et par la suite, de rédiger une première version de la Politique et de la déposer aux membres du Conseil municipal qui le soumettra à la consultation publique.

Le comité, sous la présidence de madame Josée Bergeron, est constitué des membres suivants :

- madame Kathia Beaulieu
- madame Diane Beaumont
- madame Geneviève Caissy
- madame Renée Samson
- monsieur Jean Laliberté, conseiller municipal
- monsieur Daniel Lavallée

Ce comité a reçu le mandat d'élaborer une politique où seront définies les grandes orientations du développement des loisirs et des sports ainsi que le rôle que la Ville, avec ses partenaires, sera appelée à jouer sur son territoire. Pour ce faire, il a tout mis en œuvre pour :

- mieux connaître les attentes et les besoins de la population et ce, pour tous les groupes d'âge ;
- favoriser la participation des citoyens ;
- assurer l'accessibilité la plus universelle possible en matière de coût, d'accès aux équipements et bâtiments.

Le comité, conscient qu'il existait plusieurs organismes de loisirs et de culture reconnus par la Ville, a entrepris de consulter les citoyens dès le début de la saison estivale, moment où les citoyens estivants et les citoyens vivant à l'année sont en plus grand nombre. Un questionnaire a été élaboré et acheminé dans tous les foyers pour connaître les avis des gens. En même temps, une invitation aux organismes concernés à présenter un mémoire lors d'audience publique était expédiée. Les citoyens intéressés étaient aussi invités à participer à ces audiences tenues à la Chapelle Saint-Joseph du lac le 15 août 2006.

PORTRAIT DE LA VILLE

Au début du XIX siècle, le territoire au nord des anciennes seigneuries, peu peuplé sous le régime français, prend son essor avec l'arrivée de colons anglophones (Irlandais, Écossais et Anglais). C'est ainsi que des immigrants s'implantent pour fonder la mission Saint-Patrice en 1821 qui est devenue la paroisse Sainte-Catherine en 1824 qui sera morcelée au fil des ans pour former, entre autres en 1949, la ville de Fossambault-sur-le-lac.

L'exploitation des ressources forestières du territoire attire des travailleurs francophones. Petit à petit, la communauté se francise à la fin du XIX siècle et du début du XX siècle. La bourgeoisie de Québec profite de l'accessibilité offerte par le chemin de fer pour y développer la villégiature autour du lac Saint-Joseph. Chalets, villas et maisons de campagne sont construits. En 1905, le Lake St. Joseph Hotel est érigé dans une baie au sud du lac. Ensuite, il y a la construction des hébergements suivants :

- le Manoir des Bouleaux
- le Lake-View House
- l'Auberge des Pins

Le feu a détruit toutes les installations d'hébergement disponibles au public.

La pêche, la natation et les sports nautiques sont les principales activités auxquelles s'adonnent les estivants. Par la suite, des artistes et artisans choisissent de s'établir à Fossambault-sur-le-lac.

RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES

Actuellement, le milieu bénéficie d'équipements tels la Bibliothèque « La Source », le centre communautaire le Bivouac, le terrain de balle, le terrain de soccer, le terrain de pétanque, le chalet Chacatou, la cabane des moniteurs et différents parcs pour les tout-petits. À cela s'ajoutent la plage municipale, la plage du lac St-Joseph (privée), le Domaine de la Rivière-aux-Pins, le Domaine Fossambault, la plage du Développement Boilard et Blueberry Beach (plage privée).

En hiver, s'ajoutent la patinoire municipale et les sports pouvant se pratiquer sur le lac et dans nos montagnes.

Différents comités partenaires de la Ville ont vu le jour pour organiser des offres de services aux besoins de la population :

- Corporation Nautique de Fossambault - 1963
- Club nautique du Lac St-Joseph – 1895 (charte : 1945)
- Club de voile Ontaritz - 1929

- Club de pétanque « Le Fossamboule »
- Comité de loisirs du Domaine de la Rivière aux Pins - 2006
- Club de Shuffleboard - 2000
- Club de curling - 2002
- Comité de la bibliothèque La Source

Tous ces comités sont constitués de bénévoles qui oeuvrent pour dispenser des services aux citoyens de tous âges.

Afin de permettre aux organismes de se parler et de partager leur vécu, la Ville a formé la Table de concertation municipale des loisirs. C'est lors de ces rencontres de concertation que les organismes déposent leurs rapports d'activités, leurs bilans financiers et leurs demandes d'aide matérielle et financière.

ÉNONCÉS DE LA POLITIQUE DES LOISIRS ET DES SPORTS

La ville de Fossambault-sur-le-lac, en se dotant d'une Politique des loisirs et des sports, entend démontrer toute l'importance qu'elle porte au bien-être des membres de sa collectivité et exprimer sa volonté d'intégrer ce volet dans les structures décisionnelles. Elle prend ses assises dans les consultations effectuées auprès de la population et des organismes partenaires. L'adoption d'une telle politique se veut un geste politique qui traduit la recherche d'une affirmation identitaire de notre municipalité dans le respect des citoyens et de notre environnement.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le conseil municipal, sur recommandation du comité de rédaction, a adopté les huit principes directeurs suivants qui intègrent les idéaux et les valeurs morales qui le guident dans la prise de décisions et dans la mise en place du plan d'action. C'est sur eux que se fonderaient les interventions de la Ville dans le domaine des loisirs et des sports :

1. les loisirs et les sports se doivent d'être accessibles à tous;
2. la Municipalité entend favoriser la participation de la population pour tous les groupes d'âge, pour les familles, tout en incluant les personnes handicapées;
3. les loisirs et les sports constituent un facteur d'identité et de développement pour la Municipalité et sont importants pour assurer une meilleure qualité de vie du milieu;
4. le loisir est un élément important de la culture du milieu qui tisse l'identité locale;
5. la concertation et la participation active des partenaires constituent des éléments essentiels au développement du milieu;
6. le soutien au développement du loisir et du sport est une responsabilité commune que la Municipalité entend partager avec les gouvernements provincial et fédéral, les organismes et la population;
7. les loisirs et les sports favorisent le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et des citoyennes pour leur milieu de vie;
8. les jeunes sont l'avenir de la Municipalité et leur dynamisme est une force qui anime les projets dans lesquels ils sont impliqués. À ce titre, ils doivent bénéficier d'une place privilégiée dans la Politique des loisirs et des sports.

AXES D'INTERVENTIONS

À partir des principes directeurs cités ci-dessus, des axes d'interventions sont identifiés. Ils traduisent les grands enjeux sur lesquels la Politique des loisirs et des sports portera. À ces axes correspondent des orientations énoncées à la suite des consultations publiques. Ces dernières précisent sous quels angles et quels aspects on privilégie d'aborder les axes d'interventions.

AXE 1 - FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Le conseil municipal reconnaît l'importance des loisirs et des sports pour sa population comme facteur de sollicitation, de développement, de bien-être et d'identité pour assurer une meilleure qualité de vie.

Première orientation

Assurer une meilleure qualité de vie des gens du milieu

Objectifs :

1. Développer des offres de service pour toute l'année.
2. Maintenir les offres de service ayant un bon taux de participation.
3. Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.
4. Favoriser le contact social dans la mise en place des offres de service.
5. Favoriser le bien-être et la santé par la pratique des loisirs et des sports.
6. Accroître la participation des gens du milieu.
7. Faciliter l'intégration des handicapés.

Deuxième orientation

Doter la ville d'infrastructures correspondant aux besoins

Objectifs :

1. Se doter de locaux adéquats et d'infrastructures répondant aux besoins identifiés.
2. Sécuriser les infrastructures existantes et nécessaires.
3. Rendre accessibles des infrastructures pour les citoyens en toute saison.
4. Amener les organismes à se concerter pour maximiser l'infrastructure organisationnelle.

Troisième orientation

Respecter l'environnement naturel dans l'offre de service des loisirs et des sports

Objectifs :

1. Faire connaître les milieux naturels où les sports et les loisirs de plein air sont accessibles.
2. Encourager la pratique des loisirs et des sports dans le respect de l'environnement naturel.

AXE 2 - FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Le conseil municipal reconnaît les différences existantes dans sa population. Il entend tout mettre en œuvre pour solliciter la participation de chacun qui désirerait s'inscrire à une activité sociale ou à un sport donné.

Première orientation

Favoriser le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens pour leur milieu de vie

Objectifs :

1. Encourager les citoyennes et citoyens à donner leur avis.
2. Intégrer les citoyennes et citoyens dans le développement des activités.
3. Reconnaître le bénévolat.
4. Responsabiliser les citoyennes et les citoyens dans leurs actions.
5. Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants
6. Reconnaître l'excellence sportive aux niveaux régional, provincial, national et international.

Deuxième orientation

Privilégier l'organisation de services pour les jeunes

Objectifs :

1. Encourager le bénévolat.
2. Considérer les opinions des jeunes dans l'organisation.
3. Assurer une offre de service répondant aux besoins.

Troisième orientation

Respecter les besoins de nos populations estivales et annuelles

Objectifs :

1. Être à l'écoute des citoyennes et des citoyens.
2. Favoriser l'accessibilité aux activités.
3. Prioriser les offres de service par intérêt, selon les groupes d'âge.
4. Développer des ententes de service.

Quatrième orientation

Offrir des activités familiales

Objectifs :

1. Supporter les familles pour répondre aux besoins.
2. Encourager les activités de plein air.
3. Favoriser la participation des familles.
4. Se soucier des coûts de participation.
5. Se soucier des conditions d'accès aux locaux pour les jeunes et les handicapés.
6. Encourager l'élaboration d'activités ou d'événements à caractère familial.

AXE 3 - RENFORCER LES PARTENARIATS

Le conseil reconnaît l'existence de plusieurs partenaires dans l'organisation des loisirs et des sports du milieu. Ces partenaires sont regroupés en comités, formés de bénévoles sans qui la vie sociale du milieu serait pauvre. À cela s'ajoutent les ententes avec d'autres municipalités ou organismes extérieurs pour offrir plus de services à nos citoyens.

Première orientation

Maintenir les partenariats existants

Objectifs :

1. Répondre aux besoins.
2. Développer de nouveaux partenariats.
3. Renforcer les partenariats entre les organismes reconnus par la Ville.
4. Consolider les ententes existantes avec d'autres municipalités.

Deuxième orientation

Valoriser la Politique des loisirs et des sports comme outil de développement

Objectifs :

1. Accueillir et transmettre des offres de service entre les organismes extérieurs et les organismes accrédités.
2. Partager avec les citoyennes, les citoyens, les organismes et les gouvernements le soutien au développement des loisirs et des sports.

CONCLUSION

Par l'adoption de sa Politique des Loisirs et des Sports, le conseil municipal de Fossambault-sur-le-lac pose un geste significatif pour la reconnaissance des loisirs et des sports comme composante importante du développement de notre municipalité. En identifiant les loisirs et les sports comme élément essentiel pour la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, il livre un message clair aux intervenants et aux partenaires concernant sa volonté de l'intégrer dans tous les niveaux de préoccupation municipale.

Les enjeux sont importants et les principes directeurs de cette politique devraient guider le comité de suivi et servir de base aux étapes à venir. L'étape de rédaction du premier plan d'action triennal sera donc capitale. Il conviendra de faire des choix judicieux et stratégiques pour un développement harmonieux et signifiant.

Les partenaires, majoritairement des bénévoles, devraient être impliqués dans la réalisation du plan d'action. Leur implication et leur expertise sont gage de réussite de ce dernier.

REMERCIEMENTS

À titre de conseiller municipal responsable de l'élaboration de la Politique des Loisirs et des Sports, je désire offrir de sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette dernière :

- les citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de compléter et de retourner le questionnaire de consultation ;
- les organismes de loisirs et de sports qui ont pris le temps de rédiger un mémoire transmettant ainsi leurs expertises et leurs avis pour le futur ;
- les membres du comité de travail pour leur généreuse implication de tous les instants :
 - madame Josée Bergeron, présidente
 - madame Renée Samson
 - madame Geneviève Caissy
 - madame Diane Beaumont
 - madame Kathia Beaulieu
 - monsieur Daniel Lavallée

Merci à vous toutes et tous !

Jean Laliberté
Membre du comité et conseiller municipal